

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 19 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré de l'académie de Lille

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Valérie CABUIL en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;
- Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 et les noms des représentants élus ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré de l'Académie de Lille est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Valérie CABUIL Rectrice de l'Académie de Lille	M. Dominique MARTINY Secrétaire Général de l'Académie de Lille
M. Jérôme COLSON Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Lille	Mme Françoise LOUCHAERT Cheffe du Département des Personnels Enseignants, Rectorat de l'Académie de Lille
M. Denis TOUPRY Inspecteur d'Académie – Directeur Académiques des Services Départementaux du Pas-de-Calais	Mme Sarah MAURICE Secrétaire Générale DSDEN Nord
M. Albin CATTIAUX Doyen des IA-IPR	M. Richard BOSSIS IA-IPR

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Catherine GUFFLET IA-IPR	M. Charles DUBOIS IA-IPR
Mme Béatrice BRIARD IA-IPR	M. Philippe DEUBEL IA-IPR
M. Olivier DUPAS Proviseur LPO Mollet ARRAS	Mme Catherine POLITO Proviseure adjointe LGT Pasteur LILLE
M. Jean-Marie TRAPANI Proviseur LGT Baggio LILLE	Mme Cécile TREMOLIERES Proviseure LPO Eiffel ARMENTIERES
Mme Dominique LANTIEZ Proviseure LGT Labbé DOUAI	M. Philippe ECKHOUT Principal collège Hugo HARNES
Mme Georgette DAL Vice présidente Université de Lille LILLE	Mme Guylaine SAILLANT Principale collège Rimbaud VILLENEUVE D'ASCQ

REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Classe exceptionnelle

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Didier BLANCHARD Collège du Westhoek COUDEKERQUE-BRANCHE	M. Michel DEVRED Lycée Montebello LILLE

REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Hors classe

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Vincent PERLOT Lycée DUEZ CAMBRAI	Mme Catherine PARMELLI Lycée Robespierre ARRAS
M. Guy DESBIENS Lycée Corot DOUAI	Mme Laurence VANDERSTAPPEN Lycée Bart DUNKERQUE
M. Daniel COSTE LPO du pays de Condé CONDE SUR L'ESCAUT	M. Gilles BONDYFALAT Lycée Gambetta TOURCOING

REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Classe normale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alexis MOREL Lycée Condorcet LENS	M. Khalid YASSINE Lycée Darchicourt HENIN BEAUMONT
M. Allan CWYNAR Collège Mermoz FACHES THUMESNIL	M. Martin DOUSSAU Lycée Gambetta Carnot ARRAS
Mme Cécile CHALMIN IEP LILLE	M. Antoine DUTRIAUX Lycée Forest MAUBEUGE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Michael COLIN Lycée Eiffel ARMENTIERES	M. Sébastien QUENIART Lycée Pascal LONGUENESSE
M. Olivier MATHIEU Lycée Darras LIEVIN	Mme Delphine PICAUD Lycée Condorcet LENS
M. Abedenoure MEZRAG Collège Guillemintot DUNKERQUE	M. Eric DEBERSEE Collège Desnos MASNY

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le **21 DEC. 2018**



Valérie CABUIL